

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 DECEMBRE 2023 -

DELIBERATION

Numéro 23 - 04 - 018

Délibération n° 2 : L'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 octobre 2023 s'est réuni le 7 décembre 2023 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Marie-Jo PEREZ – Fabienne PERRIN – Nicole PEYCELON.

Messieurs Pierrick COURBON – Pierre DEVEDEUX – Sylvain DARDOULLIER – Philippe DENIS – Sébastien DESHAYES – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Eric LARDON – Patrick MADO – Lucien MURZI – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Sylvie BONNET – Marianne DARFEUILLE – Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Lucien MURZI) – Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Luc FRANCOIS).

Exposé du rapport effectué par le Président,

Le budget primitif 2024 devrait être examiné par le Conseil d'administration dans le courant du premier trimestre 2024. Dans l'attente de cette réunion, certaines dépenses d'investissement nécessaires à la continuité du service devront être envisagées.

Aussi, conformément à la réglementation, est-il proposé au Conseil d'administration de voter des crédits provisoires pour un montant qui ne pourra pas être supérieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour débiter ces premières semaines de l'année 2024, les crédits provisoires mentionnés en annexe 1 sont proposés.

[illegible]

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer sur :

⇒ délibérer sur les crédits provisoires proposés dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

◆ ◆

Annexe : Les crédits provisoires 2024

Nature	Opérations	Montant
231312	TRAVAUX EN COURS	2 900,00
21535	RESEAUX ET TRANSMISSION	73 300,00
21536	RESEAUX D'ALERTE	240 600,00
21536	RESEAUX D'ALERTE	69 500,00
21838	MATERIEL INFORMATIQUE	69 500,00
21315	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	187 400,00
21568	MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS	117 300,00
215781	ATELIERS	6 300,00
21578	MATERIEL DE FORMATION ET AUTRES	2 900,00
2158	ELECTROMENAGER	6 500,00
21848	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	17 300,00
2188	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	152 800,00
215682	MATERIELS MEDICAL DE SECOURISME	63 400,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	107 600,00
TOTAL INVESTISSEMENTS		1 117 300,00
1641	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	121 000,00